

Postulat Laurence Cretegny et consorts – Travail précédant l'aide sociale, quels résultats ?

Texte déposé

En 2009 la députée PLR Catherine Labouchère déposait un postulat intitulé « Travail précédant l'aide sociale, une mesure adéquate pour notre canton. » (09_POS_162)

Afin de répondre au postulat de Mme la députée Catherine Labouchère qui demandait une étude sur la faisabilité d'instituer dans le canton de Vaud un concept s'inspirant de ce qui se fait dans plusieurs villes alémaniques, à savoir un programme de travail avec coaching d'un mois pour les personnes qui demandent l'aide sociale, le Conseil d'Etat indiquait vouloir développer un programme vaudois d'orientation et d'activation pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Il est temps, aujourd'hui de faire une première analyse des résultats des mesures prises.

Je remercie donc par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Laurence Cretegny
et 42 cosignataires

Développement

Mme Laurence Cretegny (PLR) : — Comme nous le savons toutes et tous, si l'aide sociale doit servir de canne pendant un temps donné, il est souhaitable pour toute personne de pouvoir marcher un jour sans elle. Et surtout, il faut pouvoir en faire bénéficier ceux qui en ont réellement besoin.

En novembre 2009, un postulat est déposé par Mme la députée Catherine Labouchère, intitulé « Travail précédant l'aide sociale, une mesure adéquate pour notre canton » (09_POS_162). En février 2010, ce postulat est renvoyé à l'examen d'une commission. En novembre de la même année, le Grand Conseil renvoie cet objet au Conseil d'Etat. Au mois de mai 2013, une commission statue sur le rapport du Conseil d'Etat concernant le postulat en question. Lors de cette séance, en réponse au postulat Catherine Labouchère, le Conseil d'Etat a proposé un projet pilote sur deux ans et demi, consistant à orienter rapidement les nouveaux demandeurs de l'aide sociale, en particulier ceux qui viennent de l'Office régional de placement (ORP), vers la mesure la plus adéquate plutôt que vers une seule mesure. Financés par le Fonds de lutte contre le chômage et par le budget ordinaire du Service de l'emploi (SDE), il existe des mesures d'insertion professionnelle et un revenu d'insertion (RI). Pour des raisons opérationnelles, le Conseil d'Etat informe que le projet pilote sera mis en œuvre dans deux régions : Morges et le nord vaudois, pour une durée de deux ans et demi. Ce projet sera évalué scientifiquement par un organisme neutre.

Et maintenant, en avril 2018, à quoi en sommes-nous, cinq ans après la mise en œuvre du projet pilote ? Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir informer le Grand Conseil des résultats des mesures entreprises.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.